

Sujet : [INTERNET] consultation du public sur la révision partielle de la règle N°1 du SAGE

Boutonne

De : Jean-Louis Demarcq <jl.demarcq@orange.fr>

Date : 16/05/2023 11:54

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

ci-joint ma participation à la consultation du public sur la révision du SAGE Boutonne.

Cordialement,

Jean-Louis Demarcq

— Pièces jointes : —

consultation du public report de la règle n°1 du SAGE Boutonne Jean-Louis Demarcq.pdf 30 octets

Jean-Louis Demarcq

vendredi 12 mail 2023

17400 Varaize

Pourquoi je donne un avis défavorable à ce report de la règle N°1 du SAGE Boutonne de 2021 à 2027.

Historique : en 2011 la CLE du SAGE, suite à la situation de plus en plus catastrophique du bassin, a voulu programmer un volume de prélèvement permettant de préserver la vie des milieux aquatiques. Les étiages étaient de plus en plus sévères, le seuil de crise atteint presque tous les ans, des centaines de kilomètres d'assec, les espèces piscicoles en disparition etc...etc..

Donc en 2011 le président de la CLE a proposé de voter la date d'atteinte des volumes dits « prélevables » de 3,8Mm³, au choix : 2012, 2015 ou 2017. L'année 2017 a été choisie, mais le préfet a reporté à 2021 ! Le volume prélevé en 2011 était d'environ 10Mm³ on avait 10 ans pour atteindre les 3,8Mm³.

Mais pendant ces 10 ans le SYMBO a fait des états des lieux, des études, programmé des actions de PTGE devant aboutir à des économies d'eau, sans aucun résultat effectif.

La preuve, en 2020 on a presque atteint 11Mm³ au lieu des 3,8 imposés par la règle votée par la CLE du SAGE en 2016 à sa révision...

Parallèlement la CLE a validé un projet de réserves dites de « substitution » datant de 15 ans, concernant une minorité d'exploitants pratiquant une agriculture céréalière intensive, très consommatrice d'eau et d'intrants, laissant sur la touche tous les autres agriculteurs, projet invalidé par la justice.

Ce projet de stockage n'était absolument pas une condition de l'atteinte de cette règle N°1.

Les autres solutions valorisant et protégeant les outils fondés sur la nature restent une portion congrue par rapport aux sommes considérables destinées au stockage artificiel d'eau. La programmation de ces solutions étant sous le régime du volontariat, elles n'ont jamais abouti et n'ont amené aucune amélioration sur les volumes prélevés, malgré les dépenses engagées par l'état et l'Agence de l'Eau.

Aujourd'hui : 10 ans après, c'est le constat d'échec et au lieu de faire enfin preuve de courage et d'ambition, on préfère continuer encore plusieurs années la détérioration des milieux et reporter à 2027 cette règle « opposable ». Pourtant depuis 2011, le paramètre modification du climat est venu se rajouter, l'urgence est là mais on préfère reporter.

Il est vraiment triste de voir la démission de toutes ces assemblées et administrations décisionnaires et responsables de l'avenir des générations futures.

J'emets donc un avis très défavorable.